
Type d'intervention	Question écrite (art. 35 RCG)
1 ^{er} signataire	Clivaz Cherryl Choisissez un élément
Cosignataires	Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément
Dépôt au nom d'un groupe	PS / Tissières Isabel
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément

Signatures des cosignataires
Signature du Chef(fe) de groupe
Signature du Président

Titre

Mobilité douce scolaire

Texte de l'intervention

Il est constaté d'une manière générale une augmentation des cas de surpoids, voire d'obésité de la jeunesse.

Il est aussi remarqué que des parents amènent leurs enfants à l'école en voiture.

Les parkings vélos des sites scolaires sont moins fréquentés que par le passé.

Des élèves du fait de la gratuité du bus d'agglomération MobiChablais utilisent ce mode de transport pour les trajets scolaires

Il est reconnu que toutes les activités physiques même légères comme, entre autres marcher, monter des escaliers ou aller en vélo, contribuent à se maintenir en forme et en bonne santé.

L'ATE met sur pied année après année une action intitulée "Walk to school". De même Pro Velo organise 2 fois l'an, au printemps et en automne, une action "Bike2school" pour se déplacer en vélo à l'école

L'inscription à "Walk to school" est gratuite alors que celle à Bike2school est de Chf 95 par classe. Il est à relever ici que le canton du Valais ne subventionne pas cette action contrairement aux autres cantons mais que le Service de l'enseignement envoie chaque année les informations utiles et nécessaires aux directions d'école concernées. En cas de participation les directions des écoles doivent alors la financer par le budget scolaire.

Conclusion

Il est demandé à la Municipalité quelles sont les démarches entreprises pour favoriser le déplacement à pied ou en vélo pour se rendre à l'école ?

Comment les actions de l'ATE et de Pro Velo sont-elles accueillies et traitées par la Direction des Ecoles et comment sont-elles communiquées aux enseignements ?

Les enseignants encouragent-ils les élèves à participer à ces actions ?

Collombey-Muraz, le 3 juin 2022

1^{er} signataire :

